



Séance extraordinaire
19 janvier 2026

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue au lieu ordinaire des délibérations (salle Multifonction derrière la Bibliothèque Yves Meilleur), située au 58, rue de l'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension, le 19 janvier 2026, à 19 h.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 du Code municipal du Québec les conseillers et conseillères suivants :

Monsieur Jacques Allard	maire
Madame Annie Chevalier	poste no 1
Madame Lucie Guérin	poste no 2
Madame Danièle Tremblay	poste no 3
Monsieur Guy Gauthier	poste no 4
Monsieur Benoit Desjardins	poste no 5
Monsieur Jacques Gagnon	poste no 6

Était également présente Madame Céline Chicoine, directrice générale et greffière-trésorière.

AVIS DE CONVOCATION

Conformément à l'article 153 *du Code municipal du Québec*, l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été adressé à tous les membres du conseil dans les délais prescrits. Seuls les sujets mentionnés à cet avis de convocation ne seront traités lors de la présente séance.

Conformément à l'article 956 *du Code municipal du Québec*, un avis public de cette séance a été donné le 7 janvier 2026.

Lors de cette séance, les délibérations et la période de questions porteront exclusivement sur le budget de l'année 2026, le mode de financement d'une dépense prévue au budget ainsi que le programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028.

1 **RÉSOLUTION 2026-01-015**
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté, le maire Jacques Allard, déclare la séance ouverte.

2 **RÉSOLUTION 2026-01-016**
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2026
4. Adoption du plan triennal d'immobilisations 2026-2027-2028
5. Avis de motion et dépôt du projet de règlement no. 2026-566 décrétant l'imposition des taux de taxes et de tarifications des services municipaux pour l'exercice financier 2026
6. Période de Questions
7. Levée de la séance

Il est proposé par Madame Lucie Guérin et résolu d’adopter l’ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

3

RÉSOLUTION 2026-01-017
ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L’EXERCICE FINANCIER 2026

CONSIDÉRANT QU’en vertu de l’article 954 du Code municipal du Québec, le conseil doit préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses;

CONSIDÉRANT le document explicatif du budget faisant partie intégrante de ce procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Danièle Tremblay et résolu d’adopter les prévisions budgétaires pour l’exercice financier 2026 résumées comme suit :

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026

REVENUS	2025	2026		
Taxes foncières	1 294 412 \$	1 348 020 \$		
Taxes MRC Quotes-Part	113 005 \$	109 682 \$		
Services municipaux	948 228 \$	1 045 831 \$		
Tenant lieu de taxes	200 991 \$	236 667 \$		
Autres revenus	224 725 \$	245 525 \$		
Transferts	630 323 \$	675 319 \$		
TOTAL REVENUS	3 411 684 \$	3 661 044 \$		
DÉPENSES	2025	2026		
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Administration	804 665 \$	856 250 \$		
Sécurité publique	410 376 \$	486 654 \$		
Transport et réseau routier	1 004 167 \$	1 037 961 \$		
Hygiène du milieu/Santé & bien-être	264 418 \$	320 833 \$		
Urbanisme, environnement et développement	229 522 \$	246 596 \$		
Loisirs et culture	328 396 \$	355 895 \$		
Frais de financement	156 616 \$	116 761 \$		
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 198 160 \$	3 420 950 \$		
AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES				
Remboursement en capital	156 600 \$	165 320 \$		
Remboursement fonds de roulement	56 924 \$	74 774 \$		
TOTAL AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES	213 524 \$	240 094 \$		
Affectation du surplus	- \$	- \$		
TOTAL DES DÉPENSES	3 411 684 \$	3 661 044 \$		
TAUX DE TAXES ET TARIFICATIONS	2025	2026	Écart	
Taux de la taxe foncière générale	0,55 \$	0,56 \$	0,01 \$	
Taux de la taxe pour quote-part MRC	0,05 \$	0,05 \$	0,00 \$	
Compensation pour la Sûreté du Québec	116,00 \$	120,50 \$	4,50 \$	
Sécurité publique	189,00 \$	195,00 \$	6,00 \$	
Réseau de distribution de l'eau potable	231,85 \$	231,85 \$	- \$	
Égouts sanitaires et pluviaux	360,00 \$	360,00 \$	- \$	
Matières résiduelles, recyclables et organiques	128,65 \$	128,65 \$	- \$	
Règl. d'emprunt 2000-355(eau potable)	229,31 \$	229,31 \$	- \$	
Règl. d'emprunt 2007-416 (camion autopompe neuf 2008)	9,83 \$	11,82 \$	1,99 \$	
Règl. d'emprunt 2018-508 (camion 6 roues)	11,96 \$	13,63 \$	1,67 \$	
Règl. d'emprunt 2018-505 (réfection chemin Maison de Pierre)	0,01 \$	0,01 \$	0,00 \$	
Règl. d'emprunt 2021-535 (réfection chemin Rivière-Rouge)	0,04 \$	0,04 \$	0,00 \$	
Règl. d'emprunt 2023-550 (garage et caserne)	13,51 \$	26,37 \$	12,86 \$	
Règl. d'emprunt 2024-560 (camion citerne autopompe)	42,16 \$	41,89 \$	(0,27 \$)	
Règl. 470 MRC d'Antoine-Labelle (fibre optique)	103,00 \$	103,00 \$	- \$	

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

RÉSOLUTION 2026-01-018
ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D’IMMOBILISATIONS
2026-2027-2028

CONSIDÉRANT QU’en vertu de l’article 953.1 du Code municipal du Québec, le conseil doit adopter le programme triennal d’immobilisations pour les trois années financières subséquentes;

CONSIDÉRANT le programme triennal d’immobilisations 2026-2027-2028 faisant partie intégrante de ce procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guy Gauthier et résolu que le conseil adopte le programme triennal d’immobilisations 2026-2027-2028;

DE DÉCRÉTER qu’un document explicatif du programme triennal d’immobilisations sera publié dans le journal « L’Information du Nord » diffusé sur le territoire de la municipalité conformément à l’article 957 du Code municipal du Québec.

MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION				
PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS				
2026-2027-2028				
	2026	2027	2028	Financement
Sécurité publique				
Véhicule Premier Répondants			75 000 \$	Fonds de roulement
Travaux publics				
Achat d'un véhicule pour le service des travaux publics	100 000 \$			Fonds de roulement
Réfection extérieure de l'entrée avant, l'allée de côté et l'arrière de l'hôtel-de-ville	75 000 \$			Subvention
Remplacement d'un ponceau chemin de la Rivière Rouge	3 377 700 \$			Subvention et emprunt
Achat d'un équipement pour travaux lourds	150 000 \$			Emprunt
Acquisition de génératrices pour les principales installations de la municipalité	50 000 \$	50 000 \$		TECQ
Remplacement d'un ponceau chemin du lac-du-Gros-Brochet		555 400 \$		Subvention et emprunt
Construction de 3 enclos surélevés et recouverts		50 000 \$		Emprunt
Aménagement d'une mezzanine au garage municipal			150 000 \$	Emprunt
Achat d'une niveleuse			250 000 \$	Emprunt
Loisirs				
Réfection du terrain de tennis	229 755 \$			Subvention, fonds de parc - conditionnel à la vente d'actifs
Réaménagement Parc Raymond Meilleur	98 200 \$			Subvention à 100%
Parc de la Source - Installation d'un abri couvert au sommet	30 000 \$			Subvention et municipalité
Étude - meilleurs scénarios - centre communautaire écoénergétique multifonctionnel	Jusqu'à 200 000 \$			Subvention Fonds Municipal Vert
Construction d'un centre communautaire			3 500 000 \$	Subvention et emprunt

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

5 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 2026-566 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXES ET DE TARIFICATIONS DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026**

Avis de motion est par les présentes donné par Monsieur Benoit Desjardins, que lors d'une séance ultérieure, le conseil prévoit l'adoption du règlement 2026-566, décrétant l'imposition des taux de taxes et de tarifications des services municipaux pour l'exercice financier 2026.

Un projet de règlement no. 2026-566 décrétant l'imposition des taux de taxes et de tarifications des services municipaux pour l'exercice financier 2026, est déposé par Monsieur Benoit Desjardins.

6 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Cette séance est convoquée en vertu de l'article 956 du *Code municipal du Québec*. Il ne peut y avoir d'autres discussions que celles portant sur le budget pour l'exercice financier 2026, le mode de financement d'une dépense prévue au budget et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2026-2027-2028.

7 **RÉSOLUTION 2026-01-019**
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame Lucie Guérin et résolu de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 18h20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

Jacques Allard,
Maire

Céline Chicoine
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Je, soussigné, Jacques Allard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jacques Allard
Maire